

RÉPONSE – QE 381 A – 24.10

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 381 – 24.09

déposée par Monsieur Pierre BLEIKER, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

DANS L'ENFER DES CYCLISTES ?

QUESTION

J'ai régulièrement l'occasion de traverser le quartier de l'Étang à vélo pour me rendre sur mon lieu de travail. Si une attention particulière a été portée au niveau des infrastructures pour les cyclistes, ce qui est appréciable, force est de constater que ces dernières sont souvent inutilisables.

En effet, les arrêts intempestifs et le parking sauvage de certains automobilistes est un véritable fléau tout au long de l'avenue de l'Étang. Si à certaines périodes cette situation est moins prégnante, c'est une véritable catastrophe depuis la rentrée scolaire 2024. Il est impossible d'emprunter ce cheminement à vélo sans se mettre en danger.

Cette situation est complètement intolérable dans un quartier dédié principalement aux mobilités douces.

Mes questions sont les suivantes :

- 1 Quel dispositif est mis en place pour éradiquer la délinquance de certains automobilistes ?
- 2 Est-ce qu'une action de répression (ou une action PREDIRE) a été menée dans le cadre de la rentrée scolaire à ce sujet ?
- 3 À défaut, est-ce qu'une action est prévue dans les prochaines semaines à ce sujet ?

RÉPONSE

Concernant les trois points ci-dessous, ils incluent la période du 1^{er} janvier 2024 à ce jour.

- 1 Les contrôleurs municipaux du stationnement circulent tous les jours dans le quartier puisqu'ils démarrent leurs tournées depuis le poste de police. Ils sont naturellement vigilants et sanctionnent les infractions constatées.

Les contrôleurs municipaux du stationnement et les agents de la Police municipale ont apposé plus de 800 amendes d'ordre concernant principalement le parcage sur les trottoirs, la piste cyclable et sur le trottoir de l'avenue de l'Étang de plus d'1.5 m.

Pour ce qui est de la circulation, dix-sept contrôles ont été effectués avec plusieurs délits à la clé, qui ont été traités soit au poste de Police municipale, soit au suivi judiciaire de la Police cantonale.

En collaboration avec la Police cantonale et dans le cadre du Contrat local de sécurité, deux contrôles radar ont été effectués sur l'avenue de l'Étang, un contrôle a fait l'objet d'une interception sur place des véhicules en infraction, tandis que le deuxième a été fait juste avec la pose du radar et le traitement ultérieur des infractions par la Police cantonale.

Nous avons été appelés pour 25 réquisitions concernant des « véhicules gênants » situés sur les trottoirs de l'avenue de l'Étang, les chantiers à l'intérieur du quartier et des véhicules stationnés

dans les allées. Ces infractions ont systématiquement été sanctionnées par des amendes et des déplacements immédiats des véhicules.

- 2 Pour la rentrée scolaire de fin août, nous avons effectué 3 contrôles PREDIRE aux entrées de l'école de l'Étang, ainsi que devant d'autres écoles de la Commune.
- 3 Pour les contrôles PREDIRE communaux, ces derniers se font naturellement à chaque rentrée scolaire. Les prochains sont programmés après les vacances scolaires d'octobre durant toute la semaine de la rentrée ; le quartier de l'Étang sera également concerné.

Pour ce qui est des contrôles circulation sur l'avenue de l'Étang et dans le quartier (mobilité deux roues), l'îlotier du secteur planifie un contrôle toutes les deux semaines environ. De plus, un contrôle radar avec interception est planifié d'ici la fin de l'année.

Comme mentionné plus haut, le travail des contrôleurs municipaux du stationnement est journalier dans le quartier, au gré de leurs entrées et sorties du poste pour se rendre sur la Commune.

La question écrite QE 381 – 24.09 est ainsi close.

Martin STAUB
Maire

Vernier, le 23 septembre 2024

